



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

syndrome de l'X fragile

Question écrite n° 58309

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la prise en charge du syndrome de l'« X fragile ». Cette maladie génétique héréditaire est due à la fragilité de l'un des bras du chromosome X et touche plus particulièrement les garçons. On estime actuellement qu'un garçon sur 4 000 et une fille sur 8 000 sont porteurs de ce syndrome. L'originalité de la maladie provient de la possibilité pour un homme d'être porteur sain et de transmettre l'anomalie. Cette originalité explique la fréquence de l'affection et la difficulté du diagnostic prénatal. Actuellement, il n'existe pas de traitement de fond de la maladie. La prise en charge médicale, psychologique, orthophonique et éducative est alors capitale pour permettre une insertion sociale de bonne qualité. Aussi, il lui demande de lui préciser l'état actuel du système de prise en charge des malades et des familles ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour favoriser leur intégration et leur prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58309

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1212